

CONCOURS PHOTOS

16 Juillet au 8 Septembre 2018



« Îles d'ici et d'ailleurs »

ARTICLE 1 :

L'ASSOCIATION Voile Lacanau Guyenne

1 rue du Club 33680 Lacanau Tél du club : 0556 030 511

Courriel du club : cvlg@orange.fr

Organise du 16 juillet au 8 Septembre 2018 un concours photo intitulé :

« Îles d'ici et d'ailleurs »

Remise des prix pour la **FÊTE de la NAVIGATION**

16 Septembre 2018

INFOS : www.facebook.com/lacanauguyenne Tel : 0556 030 511 www.voile-lacanau.fr

DEPOT DE VOS PHOTOS : cvlg@orange.fr

et à l'accueil du club de voile VLG Grande Escourre Lac de Lacanau

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce concours est réservé aux amateurs et est ouvert à toute personne physique résidant en Gironde, à l'exclusion des photographes professionnels.

Les participants peuvent être mineurs ou majeurs. Dans le premier cas, ils doivent pouvoir justifier leur participation par une autorisation parentale.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du concours (même adresse postale ou adresse de courrier électronique et même nom de famille).

Il n'est admis qu'une seule photographie par participant.

Le participant devra s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les photos transmises lui ont donné l'autorisation d'utiliser leur image, par la signature d'un formulaire de renonciation au droit à l'image dont un modèle est proposé ci-après. Le participant fournira une copie du formulaire signé pour la photo concernée.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au concours est gratuite.

La fiche d'inscription précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant l'autorisation de représentation gratuite de la photo réalisée est à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur) et devra être renvoyée remplie par mail à l'adresse du VLG indiquée dans l'article 1.

Les inscriptions sont ouvertes du 16 Juillet au 8 Septembre 2018 inclus,

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination du participant.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours débute le 16 Juillet 2018 par l'annonce de ce règlement.

Les participants ont jusqu'au 8 Septembre 2018 pour transmettre au VLG par mail leur cliché. **Le nom, prénom, n° de tel. et adresse mail du participant devront figurer clairement dans l'envoi de la photo.**

La photo transmise sera de format JPEG uniquement. La dimension de la photo doit être équivalente à 2834 pixels dans la plus grande longueur, et enregistrée en 240 DPI (pixels par pouce).

Le jury se réunira le samedi 15 Septembre sous la présidence d'Isabelle Magendie pour délibérer et élire les 3 meilleures photos, dont les auteurs se verront récompensés par les lots tels que décrits dans l'article 5.

Un trophée sera attribué pour la meilleure photo du concours.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Isabelle Magendie, portraitiste de France 2013, 1 award bronze et 1 mention honorable concours FIIPA (Italie) mars 2015

2 awards bronze et 2 argent au concours international de FIOF Nikon (Italie) mars 2014

1 médaille de bronze catégorie OPEN concours Médailles de la Photographie Professionnelle Française 2013

1 award argent au concours européen l'Eté des Portraits 2012

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Premier prix pour le lauréat: un trophée et un stage multiglisse ou navigation de la même valeur proposé par le VLG.

Deuxième prix : bon pour une ballade en goélette pour 2 personnes.

Troisième prix : bon pour une ballade en goélette pour 2 personnes.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

L'annonce des lauréats sera faite à partir du 10 Septembre 2018 par téléphone ou par mail.

La remise des prix se fera le dimanche 16 Septembre 2018 à partir de 17h VLG , 1 rue du Club, Lacanau

Une exposition des meilleurs clichés sera effectuée lors de la remise des prix, les auteurs de ces clichés sélectionnés seront invités au vernissage. **Présence obligatoire des gagnants à la remise des prix. En cas d'absence le lot sera réattribué au suivant.**

Le participant doit obligatoirement laisser ses coordonnées complètes sur la fiche de participation. Il devra informer le Club VLG de tout changement d'adresse, de domiciliation ou de numéro de téléphone.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

ARTICLE 7- AUTORISATIONS

Les participants autorisent, en contrepartie de la mise en avant de leurs photographies, la représentation et reproduction gratuite de leur photo, sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU CLUB VLG

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, le Club de Voile Lacanau Guyenne se réserve le droit :

d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours,
de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 9 : APPLICATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu